



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de Règlement numéro 2023-434 relatif à la démolition d'immeubles

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 14 février 2023, le conseil a adopté le Projet de Règlement numéro 2023-434 relatif à la démolition d'immeubles.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **14 mars 2023 à 19 h** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet du règlement

Le projet de Règlement numéro 2023-434 a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1).

4. Territoire visé

Le projet de Règlement numéro 2023-434 s'applique à tout le territoire de Sainte-Martine.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 28 février 2023

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

